

# Mairie de BANEUIL

Dordogne

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance extraordinaire du 21 février 2022

Le Conseil Municipal de Baneuil, s'est réuni à la Mairie , le lundi 21 Février 2022 à 17 h 00, en séance extraordinaire, selon convocation en date du 15 février 2022, sous la présidence du Maire, Thierry DEGUILHEM.

### **PRESENTS :**

MMES, GRELLETY Claudette, PLÉ Béatrice, DOAT Jessica, GAGNOU Danièle.

MM DEGUILHEM Thierry, DURAND Xavier, COMBAREL Jean-Louis, NEVEU Philippe, AZZOPARDI Norbert, RIGAUD Jean

**Secrétaire de séance** : M.DURAND Xavier

## ORDRE DU JOUR

### **DÉLIBÉRATIONS**

- VOTE COMPTE DE GESTION 2021
- VOTE COMPTE ADMINISTRATIF 2021
- AFFECTATION DE RESULTAT
- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022
- AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL ATSEM PPAL 1ere CLASSE
- ABATTAGE PEUPLIERS DE FONTENILLES
- DEPLOIEMENT POTEAUX DE FIBRE

### **DIVERS**

Approbation du compte rendu du 7 Février 2022 par le Conseil Municipal.

## 1- VOTE COMPTE DE GESTION 2021

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de l'actif, du passif, et des restes à réaliser.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que le Compte de gestion dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures portée sur le Compte Administratif ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021,

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par M.JOOS, comptable du Trésor Public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## 2- VOTE COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Après que Monsieur le Maire ait quitté la salle, le Conseil Municipal, sous la présidence de Madame GAGNOU Danièle, doyenne des conseillers, examine le compte administratif communal qui s'établit ainsi :

		Dépenses	Recettes
REALISATIONS DE L'EXERCICE 2021 (mandats et titres)	Section de fonctionnement	564 187.05 €	644 597.46 €
	Section d'investissement	132 466.88 €	369 159.61 €

Le Conseil Municipal **approuve** à l'unanimité le compte administratif 2021.

## 3- AFFECTATION DE RESULTAT

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021, Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021,

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	19 031.89
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	61 378.52
<b>C Résultat à affecter</b> = A. + B. (hors restes à réaliser ) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	<b>80 410.41</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	257 518.07
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> ( précédé du signe + ou - ) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-20 825.34
<b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>	<b>0.00</b>
<b>AFFECTATION =C. = G. + H.</b>	<b>80 410.41</b>
<b>1) Affectation en réserves R1068 en investissement</b> G. = au minimum couverture du besoin de financement F	<b>0.00</b>
<b>2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	<b>80 410.41</b>
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>	

**VOTE A L'UNANIMITE**

#### 4- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Monsieur le Maire présente chapitre le budget communal 2022 élaboré par la Commission des Finances.

Après s'être assuré que le produit fiscal attendu est bien conforme au vote des 3 taxes,

Le Conseil Municipal, à la majorité,

- **approuve** le budget présenté
- **charge** le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

#### 5- AUGMENTATION TEMPS DE TRAVAIL ATSEM

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

##### **DECIDE**

- de porter, à compter du 01/03/2022, de 25 heures (temps de travail initial) à 26 heures (temps de travail modifié) le temps hebdomadaire moyen de travail d'un emploi de ATSEM ppal 1ère classe.

##### **PRECISE**

- Que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Fait et délibéré à Baneuil, le 22 Février 2022.

#### 6- ABATTAGE PEUPLIERS

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, que des études de coupes ont été effectuées pour évaluer la valeur de la coupe des peupliers de Fontenilles.

L'entreprise ALLIANCE XP BOIS a fait une estimation de 13 000 €.

Le Conseil Municipal **autorise** le Maire a signé le devis auprès de ALLIANCE XP BOIS.

Fait et délibéré à Baneuil, le 22 Février 2022.

#### **DIVERS :**

-M.Le Maire parle d'un futur parc photovoltaïque sur le futur terrain déboisé des peupliers. Il est en lien avec ENEDIS.

-L'emploi PEC commencera à partir du 1<sup>er</sup> avril 2022. Un cdd a été établi du 14 au 31 mars 2022.

- ELIS (location de vêtements de travail), M.Le Maire doit vérifier les contrats pour stopper les locations de vêtements.

-Courrier reçu de Mme et M.BURRET-DUCHET pour goudronner le chemin qui mène chez eux. Ce sera à prévoir pour l'année prochaine.

-Elagage a commencé pour le déploiement de la fibre optique les branches seront broyées par la suite.

-Un agent technique est en arrêt maladie jusqu'au lundi 28 Février 2022.

-Le moteur hydraulique du lamier est tombé en panne. La réparation a coûté 700 €.

- Le repas du 13 juillet a été acté pour le mercredi soir : un choix de traiteur pour 25 €/personne est à l'étude. Au menu : Grand apéro – paëlla – dessert. La buvette sera organisée par la Mairie (faire une régie).
- Travaux du séchoir en attente du coulage de la chape

Fin de séance à 19 h 15.

La secrétaire,

M.DURAND Xavier